

Compte rendu de l'Assemblée de l'AIEB le mardi 22 août 2006

Liste de présence :

Allemagne G. Prinzing, R. Warland
Arménie M. Shireinian, Z. Pogossian
Australie : non représenté
Autriche W. Hörandner, W. Seibt
Belgique A. Tihon, P. Karlin Hayter
Bulgarie I. Dzurova, V. Gjuzelev
Canada A. R. Littlewood
Chypre représentée par E. Chrysos
Danemark M. Bogisch, K. Fledelius
Espagne I. Perez Martin
Estonie M. Bibikov
Etats-Unis R. Ousterhout, E. Fisher
Finlande A. Jaeskinen
France M. Kaplan, M. H. Congourdeau
Géorgie N. Vachnadze
Grande-Bretagne M. Mullett, A. Eastmond
Grèce T. Koliass, C. Pitsakis
Italie : non représenté
Japon H. Wada
Norvège B. Kiillerich
Pologne M. Dabrowska, P. L. Grotowski
Roumanie E. Popescu
Russie S. Karpov, I. Medvedev
Serbie L. Maksimoviç
Suède : non représenté
Tchéquie V. Vavrinek
Turquie M. Delilbaci, N. Necipoglu
Ukraine G. Ivakin
Vatican P. Canart

Vice-présidents N. Sevcenko, M. Pelekidou, J. Koder, C. Mango, J.-P. Sodini

Bureau P. Schreiner, E. Chrysos, C. Morrisson

Non-votants B. Stolte, D. Jacoby, J. Patrich

La séance est ouverte à 16 h 15. Le président P. Schreiner donne la parole au Secrétaire général E. Chrysos. Celui-ci s'excuse auprès des délégués pour l'exiguïté de la salle et la possibilité que certaines invitations ne soient pas arrivées à leurs destinataires, et distribue les dossiers nécessaires.

Le Président signale qu'il a invité à la séance en plus des délégués des Comités nationaux, 1 représentant des Pays Bas, dont le Comité a présenté sa démission de l'AIEB, et 2 collègues arméniennes, et remercie l'Assemblée d'accepter leur présence.

1) Rapport moral du Président.

Depuis le dernier congrès en 2001, et surtout depuis la réunion intercongrès d'Andros en 2003, le Président s'est consacré en premier lieu à l'élaboration de nouveaux statuts pour l'AIEB dont l'Assemblée va délibérer au point 4 de l'ordre du jour. Il s'est d'autre part consacré à la préparation du Congrès de Londres à laquelle, dès le début, le Comité d'organisation avait souhaité associer étroitement le Bureau de l'AIEB et ce, davantage que par le passé. Il remercie le Comité britannique de cette collaboration collégiale et amicale et la considère un modèle pour l'organisation des Congrès à venir. Ainsi le Président a-t-il participé aux grandes réunions annuelles du Comité britannique en 2003, 2004 et 2005, accompagné en 2003 du Secrétaire général. À l'invitation des comités respectifs, il a également assisté au 40^e anniversaire de l'Institut für Byzantinistik de l'Université de Vienne, à l'Assemblée constitutive du nouveau comité national bulgare et à l'ouverture de l'assemblée des byzantinistes grecs et chypriotes à Athènes en septembre 2005. Il regrette la démission du comité néerlandais en 2003, motivée par la suppression de la discipline dans les universités du pays. Toutes ses tentatives pour susciter une reconstitution du comité néerlandais auprès de collègues des universités locales sont restées sans succès. Le Président se réjouit en revanche du fait que le nouveau comité bulgare compte une centaine de membres depuis novembre 2004 et du fait que le comité turc, reconstitué après la mort de son président, S. Eyice, comprend maintenant 27 membres.

Le Président conclut son bref rapport en remerciant ses collègues du Bureau, M. E. Chrysos et Mme Morrisson, pour leur efficace collaboration, en particulier sur le projet de statuts. Il donne la parole aux représentants des comités pour leurs questions.

J. Koder remarque que plusieurs collègues turcs ont fait part de problèmes lors de l'élection du président de leur Comité, et demande des éclaircissements. N. Necipoglu répond que ce comité, fondé en 2001 avec 9 membres, en a recruté 19 autres au moment de l'élection de Mme M. Delilbaci comme nouveau président en juin, après le décès de S. Eyice, et qu'il intègre des archéologues comme le souhaite J. Koder. La politique du comité turc est d'augmenter ses effectifs autant que possible et de n'exclure personne. Le Secrétaire félicite Mme M. Delilbaci pour son élection à la présidence du Comité turc et lui exprime sa confiance et tous les vœux qu'il forme pour le succès de son activité. M. Delilbaci regrette à ce propos que des collègues turcs n'aient pas adressé leurs demandes directement au Comité turc.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

2) Rapport du Trésorier

Le Trésorier, C. Morrisson, expose que, la réunion intercongrès d'Andros ayant décidé que le compte dollars serait converti en euros, l'opération a été effectuée malheureusement avec un certain retard dû aux complications engendrées par la non-conformité des statuts avec la réglementation bancaire actuelle. La Bank Austria Creditanstalt en effet tolère seulement à titre provisoire l'absence de domiciliation juridique claire, et le compte a dû être placé sous la responsabilité personnelle du Président afin d'avoir l'autorisation de mener les opérations courantes. Une partie des fonds a été investie en actions ; les dépenses courantes ont été maintenues à un niveau faible par rapport au poids des cotisations à la FIEC et au CISH. En revanche, les frais bancaires ont nettement augmenté, et quelques cotisations sont en retard. Le Président confirme que la Bank Austria Creditanstalt est inquiète de cette situation irrégulière, et remercie le Trésorier pour son travail dans ces conditions difficiles.

Le rapport distribué (voir en Annexe) est approuvé à l'unanimité.

3) Rapport du Secrétaire général

Le Secrétaire général lit la liste des collègues décédés depuis le Congrès de 2001 :

Ekrem Akurgal
Theologos Aliprantis
Sergej S. Averincev
Jochen Bleicken
Carmelo Capizzi
Georgios Demetrokallis
Nikolaos B. Drandakis
Hartmut Erbse
Erwin Fenster
Jadran Ferluga
Georgios P. Galavaris
Philip Grierson
Joan M. Hussey
Jean Irigoien
Ernst Kitzinger
Athanasios D. Kominis
Georgij L. Kurbatov
Odysseas Lampsidis
Kilian Lechner
Anni Lesmüller-Werner
Adolf Lippold
Jakov N. Ljubarskij
Dimitrios Lukatos
Manoussos I. Manoussakas
Anna Chatzenikolaou-Maraba
Arthur H. S. Megaw
Paulos M. Mylonas
Donald M. Nicol
Dimitri Obolensky
Stella Papadake-Oekland
Athanasios Papazotos
Lidia Perria
Dimitris I. Polemis
Lennart Rydén
Erich Schilbach
Paul Speck
Maria Theochare
Peter Topping
Jan-Louis van Dieten
Michel-Jean van Esbroeck
Era Vranoussi
Stéphane Yerasimos

Une minute de silence est observée.

Il présente un volume édité par l'Université d'Athènes en mémoire de N. Oikonomides.

La réunion d'Andros avait donné mission au Comité australien d'organiser un « Byzantine Day » au Comité International des Sciences Historiques en 2005 à Sidney. L'expérience s'est révélée décevante: le congrès était dominé par les anthropologues et les

sciences sociales et politiques, et les historiens étaient marginalisés. La session byzantine ne figurait même pas au programme et n'a pas donné lieu à des actes. Le Bureau s'interroge donc sur l'opportunité pour l'AIEB de rester membre du CISH.

La version papier du BIC a été remplacée par le site web de l'AIEB (www.aiebnet.gr), qui a reçu 136 000 visiteurs l'an dernier. Ce site dépend entièrement des informations que lui fournissent les Comités nationaux, en particulier pour les noms des membres et leurs publications, et le Secrétaire les prie de le contacter au moins une fois par an; le Trésorier suggère de s'aligner pour ces transferts de données sur les dates de remises d'articles de la BZ, avril et octobre, et J. Koder demande que dans ce cas le Secrétaire envoie des mails de rappel un mois à l'avance.

Le Secrétaire général conclut en disant son impression d'avoir été un serviteur sous-employé de l'AIEB pendant 5 ans, et insiste sur la nécessité de redonner vie concrètement à l'AIEB ; le Président se joint à lui pour souhaiter que l'AIEB soit davantage une vraie communauté d'échanges, comme une grande famille.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

4) Rapport sur les Commissions

Le Président rappelle qu'il en existait 5 d'après le procès-verbal de 2001: CFHB, géographie historique, histoire de l'art byzantin, lexiques, relations byzantino-slaves, et donne la parole à M. Hörandner pour le rapport du CFHB.

M. Hörandner rappelle qu'une liste complète des publications récentes et en cours est parue en 2002 dans le JOB. 5 titres sont en cours d'impression et tous les projets annoncés progressent de façon satisfaisante ; la liste jointe (ici en annexe) est donc une liste réaliste de travaux réels. Il ne semble pas nécessaire d'élargir la commission.

Le Président en est d'accord et félicite la commission du CFHB ; il ajoute qu'une lettre du 26 juin de G. Dagrón annonce que la publication du *De cerimoniis*, prévue hors du cadre du CFHB, doit se faire dans un délai assez bref pour ne pas démobiliser l'équipe, et que les résultats de l'étude du palimpseste annoncée dans la dernière livraison de la BZ ne seront intégrés que s'ils paraissent assez tôt pour cela.

Mme Pelekidou lit le rapport de M. Vocotopoulos sur la commission d'histoire de l'art byzantin. Le but essentiel est de réaliser un corpus international de la peinture murale, auquel se sont associés 5 pays ; 3 volumes sont parus, 5 sont en préparation. L'Académie d'Athènes a organisé en 2003 un colloque sur ce sujet, et une communication dans la section des Instrumenta Studiorum du congrès de Londres y est consacrée. La bibliographie des publications grecques des 5 dernières années sur le sujet est parue.

Après ces 2 rapports, le Secrétaire pose la question: où sont les 3 autres commissions? Il y a là un déclin de l'AIEB: les activités se font en dehors de son égide, par exemple pour la géographie historique où la commission n'a pas eu d'activité depuis 2001. Mme Pelekidou explique que Mme Zaïmova n'a pu participer à ce congrès au nom de la commission pour les relations byzantino-slaves ; celle-ci voit ses projets bloqués faute de financement, et propose d'élargir la période considérée jusqu'au 15^e et 16^e siècles. Le Président rappelle qu'en 2001 déjà on annonçait un rapport de Mme Zaïmova, qui n'est toujours pas venu. V. Vavrinek intervient pour rappeler que pendant toute son activité d'éditeur de *ByzantinoSlavica* il n'a jamais eu affaire à cette commission et demande donc à quoi elle sert. W. Seibt confirme qu'il y a eu des publications, mais aucun travail de la commission elle-même dont il est membre depuis le congrès de Moscou en 1991, et suggère sa suppression pure et simple, idée qu'approuve le Président. Mme Pelekidou, membre de cette commission, exprime ses réticences, et le Secrétaire suggère que la commission fasse parvenir dans les 2 mois un rapport détaillé de ses activités et de ses projets ; l'absence de rapport entraînera la suppression. L'Assemblée approuve cette proposition.

5) Admission de nouveaux membres

Deux déléguées arméniennes, dont Mme M. E. Shireinian, vice-présidente, viennent présenter la candidature de leur Comité national, créé en 2003 sous la présidence de H. Bartikian et regroupant 30 membres qui souhaitent pouvoir diffuser les productions scientifiques de l'Arménie. Cette candidature est approuvée à l'unanimité.

6) Adoption de nouveaux statuts

Le Président vérifie le corps électoral. Le Comité des Pays-Bas s'est dissous, ce que déplore le Président. Le Président demande à l'Assemblée d'accepter la reconstitution du Comité national israélien qui avait disparu faute d'effectifs suffisants, avec comme futur président J. Patrich. D. Jacoby présente cette candidature qui est née du colloque d'études byzantines de mai 2006 à Jérusalem, où E. Chrysos avait instamment demandé la reconstitution de ce comité ; il y a en fait en Israël de nombreux spécialistes de ce champ d'études, et l'on attend de 20 à 30 membres. D. Jacoby garantit personnellement le versement prochain de la cotisation 2006 de ce comité, et, à la demande du Secrétaire, cet engagement est inséré dans le présent procès-verbal et accompagné d'un engagement écrit signé de D. Jacoby, dont l'Assemblée prend acte. Le Comité israélien est donc admis au vote.

Le Président rappelle que depuis 3 ans le Bureau de l'AIEB a fait circuler de nombreuses versions successives du projet de statuts. Sans statut juridique enregistré dans un pays précis, il n'y aura en effet plus de domiciliation bancaire, et donc plus d'AIEB. Les premiers débats à Andros en 2003 ont abouti à constituer une petite commission composée du Bureau restreint et de M. Kaplan, parce qu'il était apparu que seul le droit français permettrait de garantir l'AIEB. M. Kaplan a consulté un collègue juriste, le Prof. P. Le Cannu, sans l'aide duquel le projet n'aurait pu aboutir. Les suggestions des différents comités - surtout le Comité grec, mais aussi les Comités britannique, serbe et autrichien - ont été incorporées autant que possible. Devant les contraintes horaires, G. Prinzing suggère de reporter la fin du débat à la séance du jeudi 24, mais le Président rappelle qu'il faut que les nouveaux statuts soient alors déjà en place pour élire le nouveau Bureau et prendre les décisions nécessaires.

Le Trésorier tient à rappeler que la décision de domicilier l'AIEB à Paris n'est pas une demande du Comité français, mais le résultat d'une nécessité juridique qu'avait signalée S. Troïanos à Andros en 2003 ; le maintien du Secrétariat à Athènes et des réunions intercongrès en Grèce (art. 7 et 10) montre bien que l'AIEB reste attachée à son coeur historique, la Grèce, par delà les contraintes de la forme juridique. Le Président confirme que le lien essentiel avec la Grèce persiste. T. Koliass demande si les statuts pourront régir la session de jeudi, puisqu'ils prévoient un enregistrement par la Préfecture de Paris qui ne peut évidemment se faire dans ces délais. M. Kaplan répond que le cas est prévu : en droit français, ces statuts sont exécutoires dès leur adoption et avant enregistrement, car la Préfecture ne juge que la forme juridique et non le contenu, et sa compétence liée ne lui permet pas de les refuser.

A la demande du Président, J. Koder reprend brièvement les objections qu'il avait déjà formulées. Remerciant la commission pour son travail, il souligne que des nouveaux statuts complets ne lui paraissent pas nécessaires, la simple insertion de l'art. 2 de ces nouveaux statuts pouvant suffire. En outre, le dernier projet ayant été envoyé le 16 août, il a été difficile de l'analyser complètement. J. Koder propose 3 amendements à l'art. 2 : que les membres de la catégorie C soient en nombre limité expressément, qu'ils soient présentés sur proposition unanime du Bureau, et qu'ils ne soient admis que pour 5 ans renouvelables. A l'art. 5, les suppléants paraissent inutiles : ils risquent d'augmenter les frais et prédéterminent la succession au sein du Bureau, au détriment de la liberté de choix de l'Assemblée. Mme Tihon demande pourquoi il faut un suppléant du Président, puisqu'il est prévu qu'en cas d'empêchement c'est le Secrétaire général qui remplace le Président.

Le Trésorier précise qu'on ne paie aucun frais pour les suppléants tant qu'ils ne sont pas amenés à se substituer à un titulaire empêché ; le Président rappelle qu'il faut prévoir la possibilité d'un empêchement et pouvoir y remédier sans convoquer une Assemblée extraordinaire. Le Président et M. Kaplan soulignent qu'il est inutile de limiter le nombre des membres C, qui sont en fait des mécènes sans droit de vote.

Sur une question de Mme Pelekidou, C. Pitsakis précise que la formulation de l'art. 5, « à titre honorifique », implique que les actuels présidents honoraires, vice-présidents et vice-présidents honoraires conservent leur titre et perdent leur droit de vote, et cela dès la prochaine réunion de jeudi.

Le vote sur le texte ainsi amendé des statuts aboutit aux résultats suivants :

Contre 0

Abstentions 5 (J. Koder, I. Medvedev, M. Pelekidou, W. Seibt, P. L. Grotowski)

Pour 48.

Les nouveaux statuts amendés sont donc adoptés et entrent immédiatement en vigueur.

Le Secrétaire rappelle que le nombre élevé des versions successivement distribuées jusqu'à la mi-août n'est pas le fruit d'une hubris personnelle, mais la trace des efforts pour résoudre les difficultés apparues au fur et à mesure. Le Président remercie les membres de leur confiance et de leur compréhension, et remercie plus spécialement E. Chrysos, C. Morrisson, M. Kaplan, P. Le Cannu, C. Pitsakis, M.-H. Congourdeau et V. Déroche. Ces nouveaux statuts permettront à l'AIEB de travailler dès jeudi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.

Annexe

Rapport du trésorier, Mme Cécile Morrisson

(Présenté à l'Assemblée générale de l'AIEB tenue à Londres, le mardi 22 août 2006)

Ce rapport fait suite directement à celui présenté à la réunion intercongrès d'Andros, le 31 mai 2003. Le compte courant de l'Association est resté domicilié auprès de

Bank Austria-Creditanstalt AG (att. Frau R. Riepl)

International Business Customers SC Wien Mitte

Vordere Zollamtsstraße 13 A-1030 Wien Austria

Ses coordonnées sont les suivantes :

Konto 09521 260 102

(IBAN - - : AT63 1100 0095 2126 0102) (SWIFT/BIC - : BKAUATWW)

Ce compte était libellé en DOLLARS \$ (USD) jusqu'au 8 01 2004 date à laquelle le solde de 24 180,31 \$ a été converti en EUROS au taux de 1,26\$ pour un euro) soit 19 635 € bruts, et 19 110,65 € nets de frais bancaires.

La décision de cette conversion avait été approuvée par l'assemblée lors de la réunion intercongrès d'Andros, en même temps que le passage à un taux unique de cotisation de 200 € au lieu des deux taux de 250 et 125 \$ en vigueur antérieurement, dont l'application était source de confusion.

Dans un premier temps le Bureau a cherché à cette occasion à transférer le compte dans une banque offrant des conditions plus avantageuses que la Bank Austria-Creditanstalt, mais les tentatives de nos collègues grecs auprès de l'Alpha Bank et de la Banque Nationale de Grèce, puis de moi-même auprès de la Banque Nationale de Grèce à Paris, et, à l'automne, auprès de plusieurs autres banques en France, en Suisse et même en Finlande ont toutes échoué à cause de **la nature de nos statuts**. Le fait que nos statuts ne comportent aucune domiciliation et ne soient enregistrés dans aucun pays, interdit désormais à toute banque européenne ou américaine de nous ouvrir un compte. La Bank Austria nous a mis en demeure de façon pressante de lui présenter des statuts conformes à la réglementation bancaire dès 2003. Depuis, elle **tolère** seulement le fonctionnement de notre compte, qui est placé sous la responsabilité personnelle du Président.

Le 24 02 2004, le solde du compte courant s'élevait à 19.135,21 € et il a été décidé de souscrire 177 Actions Capital Invest **EURO CASH** (fonds rémunéré au taux du marché monétaire ; cote de l'action à l'achat : 78,97€) pour un montant de 13,977, 69 € porté sur le **compte 9521 260 100**. La valeur de ce compte au 31 12 2005 s'élevait à 14.377,71 € Compte tenu du coupon de 83,19 €, le rendement est de l'ordre de **1,9%** ce qui préserve une partie du capital de l'AIEB. Pour pouvoir verser les subventions au Congrès de Londres, j'ai vendu 62 actions (à 81,29 €) le 10 01 2006 pour un montant de 5039,98 € et 37 actions à 82,30 € pour un montant de 3045,10 € le 19 07 2006. Il nous reste à ce jour sur le compte 9521 260 100, 78 actions pour une valeur d'environ 6420 €.

Je présente ici les comptes en EUROS, les opérations effectuées entre le 21 05 2003 et le 5 01 2004 ayant été converties en euros (au taux de 1 € = 1,26 \$ appliqué le 8 01 2004 au moment du transfert) .

SOLDE au 21.05.2003 (21.178,25 \$) 16.730,81 €

A) RECETTES

Cotisations des Comités nationaux reçues en		
1. 2003 (du 21 05 2003 au 5 01 2004)		3.200,00 €
2. 2004		4.562,24 €
3. 2005		5.800,00 €
4. 2006 (au 14.08.2006)		7.629,75 €
(dont versements 2007 par anticipation : 600 €)		
Intérêts		16,94 €
Coupon Eurocash		83,19 €
TOTAL		21.292,12€

B) DÉPENSES

1. Voyages		2.349,63 €
2. Cotisations à la FIEC et au CISH		2.451,32 €
3. Subvention au XXIe Congrès des Etudes byzantines,		19.320,00 €
4. Subvention pour les Studies in Byzantine Sigillography 7		2.500,00 €
5. Frais bancaires		1.112,52 €
TOTAL		27.733,47 €

6. SOLDE

SOLDE du compte courant 9521 560 102		3.764,38 €
SOLDE du compte titres 9521 560 100	environ	6.420,00 €
TOTAL		10.184,38 €

Le trésorier se réjouit qu'une majorité de comités nationaux font désormais le nécessaire auprès de leur banque pour que leur cotisation nous parvienne nette de tous frais pour l'AIEB. Elle constate avec regret que malgré le rappel envoyé le 1^{er} juin 2006 (et un autre le 2 août) sur 31 cotisants, encore 10 comités ne sont pas à jour, parmi lesquels quatre doivent un an de cotisation seulement, un deux années, deux autres trois, un quatre années et les deux derniers beaucoup plus.

On notera que le montant des frais bancaires et de tenue de compte a beaucoup progressé : depuis 2004, les frais de tenue de compte s'élèvent à environ 360 € par an alors qu'ils ne représentaient que l'équivalent de 130 € par an environ en 2002 et en 2003. C'est un mouvement général mais les tarifs de la Bank Austria Creditanstalt sont particulièrement élevés.